



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Service académique
d'information et
d'orientation
S.A.I.O

Dossier suivi par
Dominique DI-PIETRO
Tél. 01 30 83 44 91
Tcp. 01 30 83 47 99
Mél
ce.saio@ac-versailles.fr

Inspection
Pédagogique
Régionale d'EPS
IA-IPR d'EPS

Guy VALLEE
Tél. 01 30 83 40 41
Tcp. 01 30 83 46 93
Mél
ce.ipria@ac-versailles.fr

Versailles, le 27 février 2017

Le recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(*Liste in fine*)

Pour attribution

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
chargées de l'information et de l'orientation

Pour information

s/c de Madame et messieurs les inspecteurs
d'académie - Directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Mesdames et messieurs les responsables des
structures sportives

Pour information

Objet : affectation des élèves sportifs de haut niveau - Rentrée scolaire 2017

Réf : GV/DDP/CS/N° 71

Références : Note de service n°2014-071 du 30-04-2014 relative au sport de haut niveau parue au bulletin officiel n°23 du 05 juin 2014.

Cette circulaire académique concerne l'affectation des élèves sportifs de Haut niveau dans un établissement public du réseau académique d'établissements d'accueil des sportifs issus du Parcours de l'Excellence Sportive (PES) (Cf. annexe 1).

Rappel : le parcours d'excellence sportive (PES) se substitue à la notion de « filière d'accès au haut niveau » selon l'instruction 09-028 du ministère de la santé et des sports du 19 février 2009. À ce titre, le dispositif s'étend à l'ensemble des structures sportives répondant à la préparation des grandes échéances sportives validées par les fédérations sportives (pôles, centres de formation de clubs professionnels agréés, clubs, groupes privés...).

Déroulement de la procédure d'affectation

✓ **Étape 1** (mi-avril)

Les établissements d'origine établissent les fiches de recueil des vœux des élèves susceptibles d'entrer dans le PES :

- Post 3^{ème} (entrants en 2^{nde} GT, 2^{nde} Pro, 1^{ère} année de CAP en lycées),
- Post 2^{nde} GT (entrants en 1^{ère} Pro et en 1^{ère} Techno : STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).



Ces fiches de recueil des vœux sont indispensables pour permettre aux services du SAIO de traiter les demandes dans les délais impartis.

Remarques :

→ Pour les candidats de l'académie de Versailles, les fiches de recueil des vœux sont distribuées aux familles par les établissements d'origine.

→ Pour les candidatures des établissements hors académie, les responsables des structures sportives téléchargent directement sur la page « orientation » du site de l'académie (<http://www.ac-versailles.fr/affelnet>) la fiche de recueil des vœux et la transmette aux familles.

→ J'attire votre attention sur les candidatures des élèves provenant d'autres académies. Il convient que les responsables et les coordonnateurs des structures sportives apportent toute leur vigilance dans l'accompagnement des établissements d'origine afin que le traitement de ces demandes soit réalisé dans les délais définis par les procédures.

Les responsables ou les coordonnateurs des structures sportives se doivent de respecter cette procédure, en lien avec les établissements d'origine et les établissements d'accueil.

✓ Étape 2 (courant mai) :

Les établissements d'accueil du réseau académique transmettent les fiches de liaison structures PES-Établissements sur lesquelles figurent les listes nominatives des sportifs de haut niveau entrants en collèges et en lycées (annexe 2) :

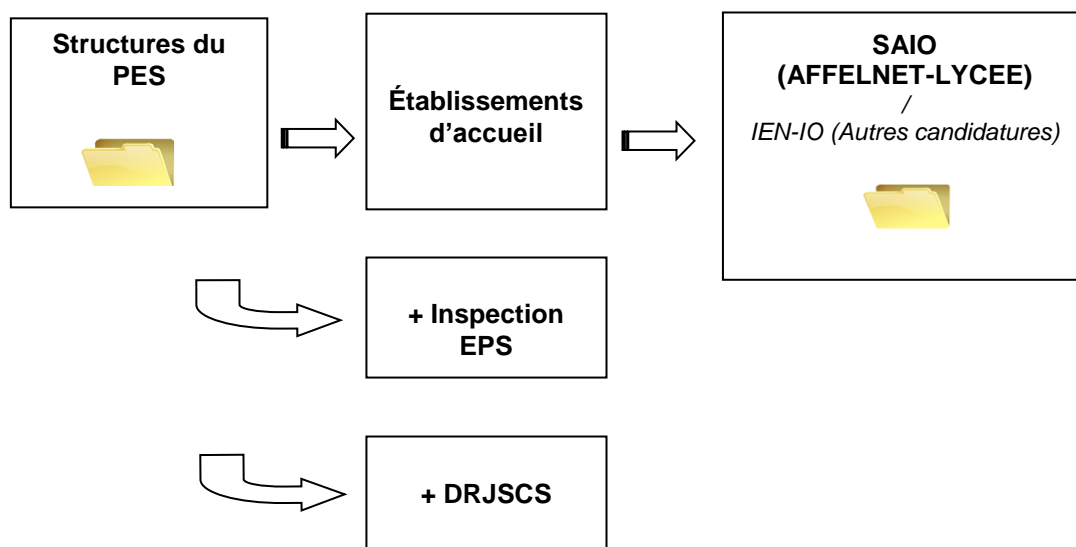
- Ce document est à renseigner au préalable par le responsable de la structure sportive. Il est adressé dès le mois de mai aux différents établissements d'accueil du réseau académique sitôt connus les noms des nouveaux élèves sportifs de haut niveau susceptibles d'intégrer l'académie de Versailles.
- Les établissements d'accueil du réseau académique des sportifs issus du Parcours de l'Excellence Sportive (PES) communiquent **les listes nominatives des nouveaux entrants à l'aide de la fiche de liaison structures du PES – Établissements (annexe 2), avant le mardi 23 mai 2017, délai de rigueur :**
 - aux services académiques (SAIO) pour les niveaux lycées,
 - aux DSDEN (IEN-IO de chaque département d'accueil) pour les niveaux collèges.

→ Candidatures relevant du niveau Post 3^{ème}	→ entrants en 2 ^{nde} de lycées (2 ^{nde} GT, 2 ^{nde} Pro) et en 1 ^{ère} année de CAP	→ SAIO
→ Candidatures relevant d'une entrée en 1 ^{ère}	→ entrants en 1 ^{ère} Pro (hors montées pédagogiques) et en 1 ^{ère} Techno (STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV)	
→ Toutes autres candidatures	→ entrants en collèges et autres niveaux	→ IEN-IO de chaque département d'accueil



Ces listes nominatives doivent également être adressées, en copie pour information, à l'IA/IPR-EPS en charge du dossier (M. Guy VALLEE – Mél : ce.ipria@ac-versailles.fr) et également au service « sport et vie fédérale » de la DRJSCS.

3/5



✓ **Étape 3 : Saisie des candidatures : du mardi 09 mai au lundi 22 mai 2017**

Les établissements d'origine de l'académie de Versailles saisissent les candidatures relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-LYCEE (entrants en 2^{nde} de lycées - 2^{nde} GT, 2^{nde} Pro. - et en 1^{ère} année de CAP - entrants en 1^{ère} Pro et en 1^{ère} Techno : STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).

Les établissements hors académie saisissent les candidatures dans l'application AFFELNET-LYCEE de Versailles via la procédure de saisie simplifiée AFFELMAP à l'adresse suivante : <http://affelmap.orion.education.fr>

- Les candidatures des nouveaux entrants sont saisies et validées par les établissements d'origine (de l'académie et hors-académie). A l'issue de la saisie, chaque établissement d'origine édite pour chacun de ces élèves les « **fiches récapitulatives des vœux AFFELNET** ».

✓ **Étape 4 : Transmission des dossiers avant le mardi 23 mai 2017**

Les établissements d'origine de l'académie et hors académie transmettent les dossiers au SAIO :

- Les dossiers des élèves de niveaux lycées, incluant les fiches récapitulatives des vœux AFFELNET-Lycée, doivent être adressés au SAIO, par courrier postal à l'adresse suivante : **Rectorat de Versailles - SAIO - 3, bd de Lesseps - 78017 Versailles Cedex** ou par fax au 01-30-83-47-99, ou par mël à l'adresse : ce.saio@ac-versailles.fr
- Les dossiers des élèves concernant les niveaux collèges et autres niveaux sont à adresser à chaque IEN-IO de chaque département d'accueil sollicité en 1^{er} vœu.



✓ **Étape 5**

La commission académique d'affectation en lycée se déroulera le vendredi 02 juin 2017 matin :

4/5

- Instituée sous la présidence du Recteur, pilotée par le chef des services académiques d'information et d'orientation et composée de deux chefs d'établissement du réseau, deux représentants de la jeunesse et des sports, deux IA-IPR d'EPS.

✓ **Étape 6**

Affectation en lycée :

- Les avis favorables émis lors de la commission seront pris en compte dans l'application **AFFELNET-LYCEE**.

Pour les niveaux collège, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Education nationale statue sur l'affectation définitive dans les collèges du département.

Les familles pourront prendre connaissance des résultats de l'affectation à partir du **mardi 27 juin 2017**.

✓ **Étape 7**

Après les résultats de l'affectation, les établissements d'origine communiquent les dossiers aux établissements d'accueil.

Les IA-IPR d'EPS veilleront au bon fonctionnement et au suivi de ces procédures en lien avec les responsables des structures du PES.

Rappel du calendrier 2017 : il vous est demandé de respecter scrupuleusement les dates de ce calendrier pour le bon déroulement des opérations et le traitement des dossiers.

Calendrier 2017	Sources	Tâches	Destinataires
Février 2017	- DRJSCS	Identification des modifications de structures d'accès au sport de haut niveau.	⇒ Inspection EPS ⇒ SAIO
Avant le mardi 23 mai 2017 délais de rigueur	- Responsables des structures du PES - Chefs d'établissement	Transmission des listes nominatives et récapitulatifs des nouveaux entrants avec les niveaux de classe (Annexe 2).	⇒ SAIO ⇒ IEN IO ⇒ Inspection EPS
Du mardi 9 mai au lundi 22 mai 2017	- Chefs d'établissement	Saisie des candidatures relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-LYCEE par tous les établissements d'origine de l'académie de Versailles et les établissements hors académie.	⇒ SAIO



Calendrier 2017	Sources	Tâches	⇒ Destinataires
Avant le mardi 23 mai 2017	- Chefs d'établissement d'origine de l'académie et chefs d'établissement hors académie	Transmission des dossiers complets incluant les fiches récapitulatives de saisie (AFFELNET-Lycée).	⇒ SAIO pour <u>les entrants niveaux lycées</u> ⇒ IEN-IO de chaque département pour les entrants niveaux collèges et autres niveaux
Vendredi 02 juin 2017	- Commission académique	Étude des dossiers.	⇒ SAIO
À partir du mardi 27 juin 2017	SAIO	Publication des résultats de l'affectation.	⇒ Établissements du réseau ⇒ Pôles

Adresses des IEN-IO

Madame Annie GUERIN (78) Secrétariat IEN-IO/78	annie.guerin@ac-versailles.fr ce.ia78.ienio@ac-versailles.fr
Madame Evelyne MATAKOVIC (91) Secrétariat IEN-IO/91	evelyne.matakovic@ac-versailles.fr ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr
Rafaele LARTIGOU (92) Secrétariat IEN-IO/92	rafaele.lartigou@ac-versailles.fr ce.ia92.io@ac-versailles.fr
Madame Eliane LE-THIEC (95) Secrétariat IEN-IO/95	elyane.le-thiec@ac-versailles.fr ce.ia95.io@ac-versailles.fr

Pour le recteur et par autorisation,
La chef des services académiques
d'information et d'orientation,

Dominique DI PIETRO